A PROPOS D'AGRICULTURE

Le Silo

Je vais aujourd'hui vous parler d'un sujet qui me paraît intéressant à beaucoup de points de vue, Je veux vous entretenir un instant d'une amélioration qui est appelée d'après nos agronomes les plus distingués, a créer une véritable révolution dans notre agriculture. Cette amélioration c'est le silo où l'emmagasinage de fourrages verts pour la nourriture des bestiaux pendant l'hiver, dans un bocal où l'air ne peut pénétrer et causer la décomposition. Ce sujet n'est pas nouveau, il a été traité bien des fois ; cependant il me semble qu'on ne saurait trop en parler, surtout quand on pense aux avantages considérables qu'offre le silo. Il est probable qu'avant peu d'années tous les cultivateurs dignes de ce nom ne pourront pas plus se paser de silo qu'ils peuvent se passer de grange aujourd'hui. C'est le progrès du jour en agriculture.

***

Avec le silo vous pouvez pour ainsi dire tenir votre bétail continuellement à l'engrais ; vous le nourrissez avec un fourrage qui a toute la succulence et la richesse de nourriture de l'herbe des pâturages.

***

Avec le silo vous n'avez plus à craindre la disette du fourrage durant l'hiver ; chose qui arrive assez souvent et cause la ruine de beaucoup de cultivateurs. En effet combien de fois, dans un hivernement trop long, ou lorsque la récolte a été mauvaise, comme cette année par exemple, le foin n'a-t-il pas valu $15 le cent bottes et la paille $8 ? Dans une semblable disette, la valeur du bétail se dépense deux fois par l'achat du fourrage. Avec le silo il n'y a plus à redouter d'inconvénients de ce genre.

***

Avec le silo le cultivateur peut avoir deux ou trois fois plus d'animaux qu'avant et cela avec moins de frais. Des agronomes sérieux prétendent qu'avec le fourrage récolté sur un arpent, on peut hiverner facilement quatre à cinq vaches. Je le crois sans peine, quand je sais que dans un arpent semé en blé-d'inde, on peut récolter de quinze à vingt tonnes de fourrage vert, à cette proportion un cultivateur qui pourrait ensemencer quatre arpents en blé-d'inde pourrait avec un silo hiverner vingt vaches. Colons du nord, quelle découverte pour vous qui avez pour la plupart de grands paturges à votre disposition.

***

Avec le silo, l'élevage des bestiaux devient facile dans notre province, car nos cinq à six mois d'hiver sont un obstacle assez sérieux à cette branche importante de l'agriculture. Le bétail dans un long hivernement dépense presque sa valeur et quelque fois plus.

***

Avec le silo vous doublez la valeur et la quantité de vos fumiers. Vous améliorez votre ferme en conséquence : vous lui rendez amplement ce que vous lui enlevez chaque année par la récolte. Votre terre loin de s'appauvrir s'enrichit continuellement et vous donne l'aisance, même la richesse, alors qu'auparavant elle suffisait à peine à votre subsistance.

***

Vous me direz tous ces avantages sont bien réels, il est vrai ; mais il faut avoir le moyen pour construire un silo, sa construction est difficile et il n'y a que les cultivateurs riches qui peuvent faire cette amélioration. Vous vous trompez grandement, la construction d'un silo coûte si peu et c'est si facile à faire que tous parmi vous, même les plus pauvres, vous pouvez en avoir un. Pour vous en convaincre, je vais vous dire comment est construit un silo sur les fermes du collège Sainte-Thérèse.

C'est tout simplement une bâtisse construite à la façon des glacières, c'est-à-dire avec deux épaisseurs de planches posées sur des colombages de deux pouces sur huit, de sorte que l'espace entre les deux doubles de planches est de huit pouces ; cet espace est rempli de sciure de bois. Les colombages sont à tous les dix-huit pouces, s'ils sont si rapprochés c'est pour donner plus de solidité plus de force à la bâtisse qui a besoin d'être très solide pour contenir plusieurs tonnes de pesanteur. Le sol qui a été bien nivelé à l'intérieur, sert de plancher. On a donné un léger *rehaussage* à l'intérieur et à l'extérieur de la bâtisse. Toute cette construction qui est à deux compartiments et assez considérable, ne coûte que deux cents dollars. La grandeur doit être proportionnée au nombre d'animaux que l'on veut hiverner. Je suis convaincu qu'avec une cinquantaine de dollars, peut-être moins, on peut construire un silo dans le même genre qui répondra au besoin d'une ferme ordinaire.

Le silo en question a été rempli avec du blé-d'inde vert que l'on a haché assez fin. On a foulé légèrement en le remplissant ; la pesanteur naturelle et la fermentation ont suffit pour tasser l'ensilage ; cependant on a eu soin de remplir, autant que possible tous les vides. On a laissé l'espace d'une journée ou deux avant d'ajouter une nouvelle couche de blé-d'inde. Pour éviter tous les frais du chargement, on a répandu sur le dessus du silo une couche de paille de deux pieds d'épaisseur et l'on a recouvré le tout avec des planches clouées trois à trois et aussi jointes que possible. Cela a été suffisant pour intercepter l'air presque complètement. Lorsqu'on a ouvert le silo, une épaisseur de cinq à six pouces d'ensilage était gâtée. Cette épaisseur aurait été moindre probablement si l'on n'eût pas tardé plusieurs jours avant de mettre la paille et de recouvrir avec les planches. Le reste de l'ensilage jusqu'au fond du silo était parfaitement conservé et d'une qualité supérieure pour le bétail qui recherche avidement cette nourriture.

Les bêtes à corne de la ferme, au nombre de quatre-vingt-cinq, depuis leur entrée en hivernement se sont entretenues en très bon état avec l'ensilage, la plupart même ont engraissé. Les vaches laitières ont continué à donner du lait. Enfin, les résultats de ce premier essai d'ensilage ont été si satisfaisants que l'année prochaine, le directeur des fermes se propose de construire un autre silo sur les mêmes principes.

Il n'est pas nécessaire de hacher le blé-d'inde pour l'ensiler, seulement, dans ce cas, il sera plus difficile de l'extraire du silo pour le donner aux bestiaux.

Comme vous pouvez le voir, cultivateurs, la construction d'un silo est très facile, peu coûteuse et vous offre des avantages exceptionnels.

A l'œuvre donc, et dès l'année prochaine, ayez un silo qui vous sera une source abondante de revenus. Imitez vos voisins des Etats-Unis qui sont souvent vos maîtres en agriculture et qui bâtissent des milliers de silos tous les ans.

J. B. DES CHAMPS.

RUINE OU FORTUNE NATIONALE.

Protection vs destruction

Nous lisons dans une des plus importantes publications de Chicago l'article suivant qui devra faire réfléchir tout le monde—au moins ceux qui veulent rester Canadiens — sur l'importance absolue qu'il y a de conserver la législation fiscale actuelle, en l'accentuant même d'avantage dans le sens protecteur, s'il le faut, pour créer une industrie nationale, exploiter nos ressources, donner de l'ouvrage à notre monde, garder nos forts et courageux jeunes gens au pays. Voici cet article que nous recommandons à l'attention des soi-disant libéraux de bonne foi, qui nous prêche l'Union Commerciale, ou l'abolition du tarif de protection.

" Le peuple des Etats-Unis aura à examiner et à discuter une proposition très-importante. Avec la politique adoptée, d'ériger des manufactures et autres entreprises intérieures, ce pays a joui d'une PROSPÉRITÉ ÉTONNANTE. Non seulement il y a eu des progrès en AGRICULTURE, à un très-haut degré, mais une foule d'établissements industriels ont été érigés sur tout le territoire de la République, pourvoyant à presque tout ce qui est nécessaire et avantageux pour le confort actuel, tout en empêchant cet immense territoire d'être obligé de recourir aux productions de l'étranger.

" Des millions d'hommes ont pu avoir du travail, et nos marchés ont été amplement approvisionnés à même nos propres ressources ; tandis que par un autre système CES RESSOURCES SERAIENT RESTÉES INEXPLOITÉES."

" Les Etats-Unis ont progressé en population, en richesse et en influence autant et plus qu'aucune contrée du globe ; tandis que, dans le même temps, les manufacturiers, les marchands et les fermiers de la Grande-Bretagne, où depuis longtemps d'autres principes économiques ont été mis en usage, voient une dépression constante dans l'écoulement de leurs marchandises et dans la valeur de leurs terres, sans compter une diminution dans les salaires accordés.

" La prospérité des Etats-Unis a été telle que, malgré d'énormes dépenses, nonobstant une dette exorbitante, on a pu accumuler des trésors au profit du budget fédéral.

" D'ordinaire, la possession d'une dette active dans une banque, n'est pas considérée comme un symptôme alarmant, si vous ne considérez que les individus.

" Mais nombre de nos économistes politiques, sont devenus tellement alarmés, à la vue de nos immenses dépenses qu'ils jettent maintenant le cri d'alarme, pour mettre de côté les principes sur lesquels cependant, la prospérité des Etats-Unis est basée, et se maintient.

" Aussi, demande-t-on que la protection accordée, dans certains cas, soit refusée à l'avenir.

" Il est difficile de voir pour quelle raison on doit agir ainsi.

" Si, sous le système protectionniste, le pays n'a pas prospéré, si ses exploitations industrielles ont été en décadence, si la dette publique a continué à grever le gouvernement et le peuple en général, si des milliers d'ouvriers ont été sans emploi, en demandant du pain, si les fermes exploitées ont été abandonnée, ou laissées sans exploitation, parcequ'il n'y avait pas de consommateurs pour la production, si le mécontentement général du peuple existait, il y aurait raison pour demander un changement dans la politique du gouvernement actuel, et pour tâcher de faire cesser les maux que l'on prétend dominer.

" Mais, aussi longtemps que toutes les classes de citoyens bénéficieront, en exploitant les diverses industries intérieures et qu'elles pourront faire une competition avantageuse aux capitaux étrangers, il paraîtra singulier d'admettre le libre-échange dans ce pays.

" L'exploitation des rails d'acier est une preuve des bienfaits que la protection a produits.

" L'exclusion partielle de la compétition extérieure a provoqué la construction d'un grand nombre de chemins de fer, ce qui a permis d'employer des mille et milliers d'hommes, à de forts salaires, alimentant les nombreuses industries qui s'y rattachant. Et cependant le prix du fer employé pour les *railways*, a diminué au point qu'il est à peu près ce qu'il était, il y a quelques années, réduisant ainsi considérablement le coût de construction des chemins de fer.

" En même temps les tarifs douaniers ont été réduits au point que l'on a pu défier toute compétition étrangère.

" Comme question de fait, une quantité considérable de rails ont été importés l'année dernière en raison de la demande excessive.

" Maintenant la demande est moindre, et beaucoup de fabriques n'ont plus de commandes.

" Imaginez les désastres ruineux qui arriveraient, si la protection supportée par le gouvernement, disparaissait, et si nos fabriques étaient forcées de suspendre leurs opérations, parce qu'elles ne pourraient pas entrer en compétition avec la production étrangère.

" Une panique financière s'ensuivrait. Et la merveilleuse prospérité du pays, qui, maintenant, semble troubler le repos de quelques économistes, serait à jamais compromise.

"On pourrait dire la même chose de tout notre système économique, sous quelque forme qu'il se présente."

L'ELECTION DE GLENGARRY

Un nouveau scandale

Corruption effrénée

Un libéral déqualifié

La cause de l'élection contestée de Glengarry s'est instruite, Jeudi, à Cornwall, devant l'honorable juge Rose. MM. Donald Macmaster, C.R., de Montréal, E. H. Tiffany, d'Alexandria, et F. S. MacLennan, C.R., de Cornwall, représentaient la poursuite ; MM. Cassels, C.R., de Toronto, et D. B. McLennan, C.R., de Cornwall, représentaient M. Purcell, M.P. Il y avait foule à la cour. Plus de 80 témoins avaient été assignés.

Murdoch Munroe, avocat, un des agents de M. Purcell et secrétaire de l'association libérale d'Alexandria, déclare que M. Purcell le chargea d'ouvrir pour lui un bureau de prêt, un an avant l'élection. Depuis le 23 octobre 1886, jour de sa nomination, et le 22 février, jour de son élection, il a prêté dans le comté, pour M. Purcell, de 25 à 30 mille piastres.

M. Purcell est ensuite interrogé. Il jure que, durant la lutte électorale, Dan. Sutherland l'accompagna chez John Trickey, près de Lancaster. Après s'être fait prier, M. Purcell, sur l'intervention du juge, avoue qu'il a prêté $100 à M. Trickey, sur la demande de ce dernier.

Le président de la cour interroge ensuite M. Purcell, qui lui avoue avoir cherché John Trickey à Lancaster, pour lui donner $100. Mais quelqu'un m'a dit d'être prudent, ajoute-t-il. Le témoin déclare aussi avoir donné au *Freeholder*, journal de Cornwall, $500, pour impressions en rapport avec son élection, $100 pour l'aider dans la poursuite pour libelle, et d'autres sommes pour l'achat d'une machine. Il nie avoir fait aucune transaction avec James Clarke et Peter Kennedy, ni signé de chèque en leur faveur. M. Macmaster lui ayant demandé de consulter son grand livre, il se trouve, après recherche, qu'en décembre, ainsi que le 7 janvier, il y a une entrée de $100 à Peter Kennedy. Pourtant M. Purcell soutient encore qu'il n'a pas signé de chèque. M. Macmaster lui montre un chèque et M. Purcell y reconnait sa signature. M. Purcell exprime sa surprise de voir le chèque.

Maintenant, dit M. MacMaster, jurez-vous que vous avez reçu des billets pour ces montants ?

Je ne savais pas, répond M. Purcell, je ne me rappelais pas que j'avais donné le chèque.

Q. Vous ont-ils demandé de l'argent à emprunter ?

R. Je ne me rappelais pas avoir fait affaires avec eux. Je serais bien surpris si les billets ne sont pas là.

Q. Avez-vous dit, lors de l'enquête préliminaire, que vous aviez le droit de cacher la verité à vos adversaires ?

R. Oui.

LE JUGE.—Qu'entendez-vous par là ?

R. Je voulais dire que, si on me posait certaines questions relatives à la lutte électorale, je n'avais pas le droit de dire la vérité. (Rires).

M. J. McBain, de Maxville, un partisan de M. Purcell, a aussi reçu deux chèques, l'un de $500 et l'autre de $200, durant l'élection, sur billets ou sur hypothèques, et il ne les a pas remis à M. Purcell. Il les a offerts, mais M. Purcell, sur l'avis de son avocat, a refusé de les accepter, avant l'issue du procès. Durant l'année qui a précédé l'élection, il a prêté, tant sur hypothèque que sur billet, dans le comté de Glengarry plus de $16,000.

M. Purcell jure aussi qu'Alexandre Leclair, son neveu, avait une procuration pour donner des chèques et a prêté beaucoup d'argent durant l'élection. Il a aussi remis à Arch. McNab, ex-M.P., $2,000, dont partie sur hypothèque et partie sur un billet qui est encore dû, bien qu'échu.

Quand il reçut le compte du *Freeholder*, M. Purcell dit qu'il le trouva un peu élevé mais il le paya.

Son frère MM. Purcell et D. H. Mackenzie, un entrepreneur de chemin de fer, qui étaient tous deux intéressés avec lui dans un contrat à Algoma, sur le Pacifique, sont restés à Glengarry, tout le temps de la campagne. Mackenzie a prêté $17,000 sur billets, dans le comté. Il leur avait donné crédit pour $10,000 à la banque d'Ontario. Les $17,000 furent payées en cheque sur cette banque et M. Purcell paya à la banque l'extra de $7,000 bien qu'il n'y fut pas obligé. Après l'élection, M. Mackenzie lui remit les billets.

Frank Saucier, John Tyo et M. Vanier jurent qu'ils ont reçu de l'argent sur billet de M. Purcell apres avoir été sollicités de voter pour lui.

T. Rousseau, entrepreneur de chemins de fer, jure qu'il a rencontré les trois témoins ci-dessus à Martintown, quelques jours avant l'élection, à une assemblée en faveur de Purcell. Ils dirent qu'ils ne supporteraient pas Purcell sans être payés. Il leur dit d'aller trouver Mackenzie, qui leur donna de l'argent, en retour de leurs billets qu'ils n'ont jamais payés. Le témoin jure que M. Purcell lui a dit au commencement de la campagne de payer s'il ne pouvait pas gagner les votes autrement et de toujours prendre les billets, ce qui régulariserait la position. M. Purcell a dit la même chose à Mackenzie.

Thomas Fee, de Québec, dit qu'il a entendu M. Purcell, sur un train de chemin de fer du Canada Atlantique, dire à un de ses amis, en parlant de l'élection de Glengarry, que cette élection lui avait coûté $36,000 et que jamais une élection aussi coûteuse n'avait été faite dans le comté.

Le témoin Duncan H. Mckenzie que la défense a fait entendre, s'est montré si récalcitrant que le juge l'a menacé de le faire arrêter.

M. Cassels, avocat du défendeur, ne pouvant se soustraire à l'évidence de la preuve d'une corruption générale admit que la cour devait arriver à la conclusion qu'il y avait eu corruption par les agents.

L'honorable juge dit alors : " La preuve montre que ces personnes avaient besoin d'argent depuis longtemps, mais qu'ils n'en ont pas demandé à emprunter avant l'élection, je suis certain que ces prêts ont influencé leur vote et qu'ils étaient destinés, dans l'esprit de Mackenzie, Leclair et Rousseau à atteindre ce but ; Mackenzie avançait l'argent et faisait exécuter le plan par Rousseau et Leclaire et je dois annuler cette élection pour corruption par les agents."

M. Macmaster déclare qu'il entend procéder de suite à la preuve des accusations de corruption personnelle contre M. Purcell.

L'élection ayant été déclarée nulle, le requérant commença de suite sa preuve contre M. Purcell pour obteuir sa déqualification.

M. John Evans, ci-devant comptable à l'emploi de M. Purcell, fut appelé comme témoin et jura avoir donné $100 à M. Kennedy, préfet de Dundas. Celui-ci jura à son tour avoir reçu cette somme. Un inconnu est venu à moi, dit il, et me remit les cent piastres. J'ai pris l'argent sans rien dire.

LE JUGE—La cour veut connaître la vérité. J'espere que vous êtes un témoin véridique. N'oubliez pas pas que vous êtes sous serment et que vous aurez à répondre ailleurs du témoignage que vous donnez présentement. Pourquoi avez vous donné votre signature ?

Le témoin répète sa réponse précédente.

LE JUGE—Je crains que vous ne disiez pas la vérité. En conscience, croyiez vous que ces cent piastres venaient de l'un ou de l'autre des candidats.

LE TÉMOIN—La chose ne m'a pas frappé ainsi.

M. MACMASTER remit au juge le billet consenti en faveur de M. Purcell par M. Kennedy, et portant la signature de ce dernier.

Après l'audition de quelques autres témoignages, l'enquête fut declarée close et la cour s'ajourna.

Hier matin, la cause fut de nouveau appelée. Le juge Rose annonça qu'il en était venu à une décision concernant les accusations portées contre M. Purcell et au sujet desquelles des témoins auraient été entendus la veille.

" S'il faut en croire le témoignage de M. Rousseau, dit Son Honneur, M. Purcell avait donné instruction d'avancer de l'argent aux personnes dont l'influence et l'appui pouvaient lui être utiles, mais d'exiger des billets afin de donner aux transactions l'apparence de l'honnêteté.

" Le défendeur, M. Purcell, a donné des instructions analogues à M. Rousseau et lui dit de representer la même chose à M. McKenzie. Si M. Rousseau a obtenu ces instructions du défendeur et les a communiquées à M. McKenzie, les actes de ce dernier furent en tout point conformes à ces instructions. M. McKenzie avait besoin d'argent dans ses affaires, le défendeur lui ouvrit un crédit à la banque et c'est à même ce crédit que McKenzie avança $100 à Vanier et Saucier respectivement et $200 à Tyo, à Martintown.

" La question est de savoir si le défendeur a donné des instructions de ce genre. Or le témoignage d'Evans, comptable à l'emploi de M. Purcell, prouve qu'il avait reçu instruction du défendeur de donner $100 à Kennedy, en échange du billet. Cela est conforme aux instructions données à Rousseau. Evans dit qu'il rencontra Kennedy le jour de la nomination, au Queen's Hotel, à Alexandria, se fit présenter à lui, l'amena à un étage supérieur dans une chambre privée, lui remit l'argent en lui disant qu'il venait de M. Purcell, et prit son billet en retour.

" Kennedy fut examiné et rendit un témoignage fort contradictoire, peu conforme à la vérité. Aussi je ne puis y ajouter foi. Il me faut au contraire accepter celui d'Evans. Il est évident pour moi que Kennedy savait que cet argent lui était donné pour des fins corroptrices. On a entouré cette affaire de tant de mystere que je ne dois conclure que c'est une transaction malhonnête.

" Vu la preuve faite au sujet de ce qui s'est passé à Martintwn et le témoignage de Rousseau, il ne m'est pas permis de douter que Rousseau a donné la vraie version de l'affaire. J'en conclus que les paiements faits par MacKenzie, de même que le paiement fait à Kennedy l'ont été du consentement et à la connaissance du défendeur. M. Purcell est en conséquence déqualifié, et son élection annulée avec dépens."

Le juge a ordonné l'émission de brefs de sommation contre MM. Vanier, Saucier, Tyo, McKenzie et Purcell, qui devront subir leur proces au criminel, sur accusation de menées corruptrices. La date de leur procès sera ultérieurement fixée.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la valice de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

BALANCES !

Aux Manufacturiers, Compagnies et hommes d'affaires.

Nous venons d'agrandir notre établissement, et nous y avons fait ajouter de nouvelles machines, afin de faciliter nos travaux manufacturiers, de réparations et d'ajustement de toutes les sortes de balances en usage.

Voici le certificat de C. T. Hale et Cie :

" Nous avons trouvé excellent le travail de réparations et d'ajustement de nos balances et poids, et nous n'hésitons pas à recommander votre établissement aux hommes d'affaires en général."

PRITCHARD & ANDREWS

Manufacturiers de Balances

175—RUE SPARKS—175

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment a son magasin tout ce qui constitue la ligne d'epiceries dans ses moindres détails. Il espere par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

— ET DE —

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

LE LEVIER SAMSON

Cette machine pour arracher les souches et les pierres, a été brevetée en mai 1886. Le *Levier-Samson* peut soulever plus de 100,000 lbs. Pour s'assurer de sa valeur, s'adresser à ceux qui l'ont acheté, entre autres : Sévère Joanette, maire d'Oka ; Labrosse, Sainte-Scholastique ; B. Villeneuve, Rigaud ; J. Leguerrier, Clarence Creek ; Sauriol, Saint-Martin ; Révérendes Sœurs, Sault-aux Récollets ; Roch Simard, E. Yannier, Sainte-Adèle ; J. Lachapelle, Saint-Jerôme ; Dr Mignault, Saint-Augustin ; O. Labelle, Visitation, comté d'Ottawa ; Révérend Faure, Mashamville ; P. Meunier, hôtelier, Montréal. Prix, $18, $25, $30, $35, $40, selon la force de la machine. En vente chez l'inventeur et chez tous les marchands d'instruments agricoles de Montréal. S'adresser à

FRANÇOIS THERIEN,

19-a St-Eustache, comté des Deux-Montagnes.

Pétrole Américain et Canadien

DE LA MEILLEURE QUALITE

Bengine et Gazoline. Tuyaux d'égouts, tuyaux et couronnements de cheminée, eviers, briques réfractaires. Briques blanches pressées, argile réfractaires, etc.

ALEX BREMNER, Bureau et Clos, 50 rue Bleury 116-a-a.

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M. FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau

OTTAWA

Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN-DENTISTE

25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz. Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTA A, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

— OTTAWA —

Represente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL

ETAL D. — MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : moutons, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.

J. W. LANCTOT, Propriétaire.

19 11 87-88

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronnerie, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleighs. Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1a

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 30.

LE HUITIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. MERCREDI, 18 JANVIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, a moins d'une autorisation spéciale.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

billets de 1re série à $1.00,

billets de 2me série à 25 cts.

La somme de $ ..... est ci-jointe.

ADRESSE

Nom .....

Rue ..... *No.* .....

ou Boîte du Bureau de Poste No .....

Localité .....

REMARQUE—Cette formule de Demande de Billets paraît dans ce journal le lundi et le Samedi de chaque semaine, à l'exception de la semaine du tirage. Enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

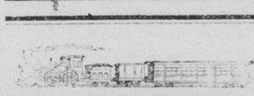

Chemin de fer Intercolonial

Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret entre le Canada et la Grande-Bretagne, et route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap-Breton et Terre-neuve.

Des nouveaux et élégants chars-palais grées de buffet et chars-dortoirs font partie de chaque train-express.

Les passagers qui s'en vont en Angleterre ou sur le continent européen, en partant de Montréal par le train du soir le jeudi, peuvent prendre le paquebot de la malle chaque Samedi avant-midi à Halifax.

Les expéditeurs de grains et de marchandises trouveront au port d'Halifax des élévateurs de première classe, des maisons d'entrepôt et toutes les commodités désirables pour l'embarquement de leurs effets.

Depuis des années, l'expérience a démontré que l'Intercolonial et les lignes de paquebots qui font le service entre Halifax et Londres, Liverpool et Glasgow, aller et retour, constituent la voie la plus rapide entre le Canada et l'Angleterre pour le transport du fret.

Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers peuvent être obtenues en s'adressant a

E. KING, agent de billets, 27, rue Sparks, Ottawa.

ROBERT B. MOODIE, agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 édifice Rossin, rue York, Toronto.

D. POTTINGER, Surintendant Général.

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N. B., 22 Nov. 1887. } la

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 395 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

— DE —

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE, TAPISSERIES, PEINTURES PREPAREE HUILE, MASTIC PINCEAUX, VITRES, etc.

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

Chémin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M. / 8.25 " / 4.30 P. M. — Pour MONTREAL TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.

11.30 A. M. / 11.00 P. M. — Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.

3.30 P. M. / 12.01 MINUIT — Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.

12.01 MINUIT — Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.

7.00 A. M. / 3.15 P. M. — Pour PRESCOTT, NEW YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité, No 42 rue Sparks.

J. F. PARKER, Agent des Billets et des Passagers de la Cité.

D. MCNICOLL, Agent général des Passagers.

LUCIUS TURTLE, Gérant des Passagers.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

— ENTRE —

Montreal et Ottawa

— ET —

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK. ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montréal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSES POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant a cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN, Surintendant Génér

PERCY R. TODD Agent général des Passagers.